


Pour le Maire
Par délégation de signature
de DCA
H. Boyer



GOUSSAINVILLE – n° 2020/.....

« REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté, Egalité, Fraternité »

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles - Chef Lieu de Canton

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2020-DCM-28A SEANCE du 22 JUILLET 2020

OBJET : FINANCES LOCALES – Décision Budgétaire - Budget Primitif (7.1.2)
FINANCES –Budget Primitif 2020 - Commune -

NOTE SUCCINCTE

Malgré la crise sanitaire et au-delà des mesures de sauvegarde mises en œuvre à court terme et des plans de relance à venir, les finances publiques vont souffrir durablement d'un effet de ciseaux entre des dépenses qui vont augmenter et des recettes qui vont stagner voire, diminuer. Toutefois, en 2020, une stabilisation cumulée des dotations est annoncée et conduit à présenter un budget primitif reprenant les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire. Ce budget est présenté avec les données connues à ce jour. Il est rappelé aux membres du conseil la perte cumulée de DGF (5 800 000 € annuels en moins par rapport à l'année 2012), et certaines dotations (FSRIF, FPIC) qui n'ont pas été notifiées à ce jour. Ce budget constitue une transition entre deux équipes municipales. Il doit donc permettre :

- la mise en œuvre des priorités politiques du mandat- de livrer une situation budgétaire **correcte préservant** les marges de manœuvre financières de la ville.

Pour rappel, les priorités de l'actuelle mandature : « accompagner le développement urbain et social du territoire fondée sur les trois axes suivants » :

- Une ville propre et solidaire,
- Un meilleur service à la population,
- Maîtriser l'aménagement « durable » du territoire

Bien que 7 mois de fonctionnement soient déjà écoulés, les efforts d'optimisation des dépenses seront mis en œuvre. Les résultats de l'exercice 2019 étant connus, ils ont été intégrés dans ce budget.

A - L'équilibre des sections

La répartition des dépenses et des recettes par section et pour l'ensemble de ce budget se présente de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	%
Section d'investissement	29 477 027,65 €	29 477 027,65 €	37,66%
Section de fonctionnement	48 797 529,36 €	48 797 529,36 €	62,34%
TOTAL	78 274 557,01 €	78 274 557,01 €	100%

B - Les grandes masses budgétaires en fonctionnement

Les recettes de fonctionnement		BP + DM 2019	BP 2020
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	3 845 598,87 €	1 279 486,36 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	302 000,00 €	302 000,00 €
042	OPERATION D'ORDRES ENTRE SECTIONS		200 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 747 832,00 €	1 549 395,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	31 355 805,00 €	31 662 704,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 618 770,00 €	12 399 670,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	347 280,00 €	403 970,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	909 995,00 €	909 995,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	89 059,00 €	90 309,00 €
TOTAL DE LA SECTION		51 216 339,87 €	48 797 529,36 €

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 48 797 529,36 € avec la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté, et se répartit en grandes masses de la manière suivante :

Les principales recettes concernent :

- le produit des 3 taxes d'imposition directes pour **15 621 597 €**, (notifié)
- L'Attribution de Compensation versée par la CARPF : 11 211 735 €. (avec les transferts de la CLECT de 2019 et avec les 10€/hab du Covid),
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : 800 000 €,
- La taxe sur la consommation finale d'électricité pour environ : 450 000 €,
- la prévision de dotation globale de fonctionnement pour 3 500 000 €, (en baisse), la DSU et le FSRIF ont été reconduites,
- les participations des familles aux services municipaux (centre de loisirs, cours municipaux, colonies, CMS...) en baisse en raison du Covid pour un total d'environ 800 000 €,
- les subventions du Conseil Départemental, de la CAF et d'autres organismes,
- les revenus des immeubles et produits divers.

Ces recettes permettent de financer les principales dépenses suivantes :

- les frais de personnel (compte 012) pour 28 517 631 €,
- les charges à caractère général pour 8 256 764 €,
- les charges financières (remboursement des intérêts des emprunts, des éventuels intérêts de la ligne de trésorerie) pour 1 920 000 €
- les subventions aux associations, ...

Toutes ces dépenses sont inscrites dans les chapitres du budget 2020 comme suit :

Les dépenses de fonctionnement		BP 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	8 636 210,00 €	8 256 764,00 €
012	Charges de personnel	28 200 000,00 €	28 517 631,00 €
014	Atténuations de charges	27 394,00 €	- €
65	Autres charges gestion courante	3 570 875,00 €	3 400 617,00 €
66	Charges financières	1 920 000,00 €	1 920 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	232 197,82 €	218 159,00 €
042	Dotations aux amortissements	3 333 636,00 €	3 526 100,00 €
023	Virement à la section° d'investis.	5 296 027,05 €	2 958 258,36 €
TOTAL DE LA SECTION		55 320 038,39 €	51 216 339,87 €

C- Les grandes masses budgétaires en investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 29 477 027,65 € (avec les restes à réaliser)

RECETTES		BP 2019	BP 2020
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 296 027,05 €	2 958 258,36 €
024	PRODUITS DES CESSIONS	795 715,00 €	495 500,00 €
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 333 636,00 €	3 526 100,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	11 681 112,25 €	12 624 602,11 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	7 616 838,00 €	6 107 614,40 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 110 000,00 €	3 758 569,72 €
	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 383,06 €	6 383,06 €
TOTAL DE LA SECTION		35 839 711,36 €	29 477 027,65 €

Les principales recettes concernent :

- le FCTVA pour 4 200 000 €
- Les subventions des partenaires dont ANRU 6 107 000 €
- les amortissements des immobilisations pour 3 526 000,00 €
- la Taxe d'Aménagement estimée à 150 000 €
- la vente de terrains communaux de 495 500 €

Il faut noter que le virement de la section de fonctionnement est de 2 958 258.36 €. Il correspond à l'excédent de fonctionnement 2020 espéré qui abonde les recettes d'investissement pour financer l'investissement 2020. Le principe comptable de l'équilibre budgétaire oblige la collectivité à inscrire en dépenses un montant équivalent aux recettes.

Ces recettes permettront de financer outre le remboursement du capital de la dette, les dépenses suivantes :

DEPENSES		BP 2019	BP 2020
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	4 313 303,38 €	7 802 205,12 €
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		200 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	35 200,00 €	7 769,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 160 000,00 €	4 610 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	550 040,07 €	579 104,16 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	20 000,00 €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 368 277,76 €	11 215 829,72 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 392 890,15 €	4 387 862,47 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €	674 257,18 €
		35 839 711,36 €	29 477 027,65 €

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- L'aménagement de l'ex Aldi en MJC
- Voiries
- Poursuites de travaux ANRU
- Poursuites Extension école J. Ferry
- Contrat ppp éclairage public et réseaux
- Aménagement et création de classes
- Divers travaux dans bâtiment, reprise de peinture, sols ...
- Poursuites Théâtre : Aménagement de la Façade
- Acquisition de matériel informatique classes mobiles et TNI
- Travaux divers d'accessibilité

Au regard de ce qui précède, il est proposé au Conseil municipal de voter le budget primitif, chapitre par chapitre.

DELIBERATION

L'an deux mil vingt, le vingt-deux du mois de Juillet à 19 Heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de GOUSSAINVILLE, légalement convoqué le 16 Juillet 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire.

Présents : Mme CHEVAUCHÉ Christiane, M. Orhan ABDAL, Mme Sonia YEMBOU, M. Sellé DIALLO, Mme BOUGEAULT Séverine, M. BOUAZIZI Ali, Mme HAJEJE Nesrine, M. RECCO Pierre, Mme DOUCOURÉ Kadidjatou, M. ZIGHA Abdelwahab, Mme CEYLAN Melsa, M. CHAMAKHI Marwan, Mme FONTAINE Alizée, M. LUSSOT Jean-Marc, Mme BUSSY Lucienne, Mme PIGEON Isabelle, M. YOGARAJAH Ponniah, Mme ARAUJO Maria, M. SAVIGNY Eric, M. ALTINOK Ismail, Mme CHILACHA Colette, Mme BAUDELET Laetitia, M. HEILAUD Christophe, Mme FAURY Laetitia, M. KARADAVUT Dogan, M. HAMMAD Hamza, Mme FRY Elisabeth, Mme DANET Véronique, M. LAVILLE Jean-Charles, M. HANILCE Erdinc, Mme BENZADI DEL ALAMO Sarah, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec pouvoirs : Mme BENDJENAD Radia donne pouvoir à Mme CHILACHA Colette, M. LOUIS Alain à Mme FRY Elisabeth, M. BAGAYOKO Yssa à Mme BENZADI DEL ALAMO Sarah, Mme HERMANVILLE Elisabeth à M. HANILCE Erdinc.

Absents : Mme RICAUD Maria, Mme PAGES Chantal, M. DUBOIS Sébastien

Secrétaire de séance : M. Orhan ABDAL.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement ses articles L.2121-29 et L.2312.1 à L.2312.4,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, notamment l'article 4-IV « au titre de l'exercice 2020, le budget est adopté au plus tard le 31 juillet 2020 »

Vu la délibération n° 28/2010 en date du 4 Février 2010 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de passer d'un vote par fonction à un vote par nature avec une présentation fonctionnelle pour une meilleure lisibilité,

Vu la délibération n° 2020-DCM-26A en date du 22 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2020,

Vu le projet de budget primitif 2020 présenté par Monsieur le Maire, et faisant apparaître :

FONCTIONNEMENT :

- Recettes de l'exercice	48 797 529,36 €
- Dépenses de l'exercice	42 313 171,00€
- <i>mouvements d'ordre</i>	3 526 100,00€
- <i>Autofinancement</i>	2 958 258,36€

Total fonctionnement :..... 48 797 529,36 €

INVESTISSEMENT :

- Recettes de l'exercice	22 992 669,29€
- <i>mouvements d'ordre</i>	3 526 100,00€
- <i>Autofinancement</i>	2 958 258,36€
- Dépenses de l'exercice	29 477 027,65€

Total investissement :..... 29 477 027,65 €

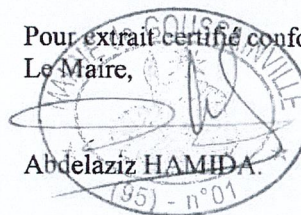
Après avoir entendu les arguments des différents membres du Conseil Municipal et en avoir débattu,

DELIBERE et par 26 Voix POUR et 8 Abstentions
(Mmes Nesrine HAJEJE et Melsa CEYLAN n'ayant pas participé au vote)

ARTICLE 1^{er} : ADOPTE le budget primitif 2020 de la Commune et ses annexes, comprenant le Reste à Réaliser, tel qu'il est joint à la présente délibération, par chapitre en fonctionnement et en investissement.

ARTICLE 2 : PRECISE que Monsieur le Maire, procédera tout au long de l'exercice 2020 à des virements d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.-

Acte à classer**2020-DCM-28A**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-07-31T14-27-19.01 (MI224589431)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502804-20200722-2020-DCM-28A-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - Budget Primitif 2020 - Commune (Le Budget Primitif est déposé ce jour en Sous-Préfecture de Sarcelles)

Date de décision : 22/07/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. budget primitif ou prévisionnelActe : DELIB 28.PDF

Multicanal : oui

Classer

Annuler

Préparé

Date 31/07/20 à 14:27

Par HETUIN Valérie

Transmis

Date 31/07/20 à 14:27

Par HETUIN Valérie

Accusé de réception

Date 31/07/20 à 14:33